



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

FRANCE: LOI N° 2019-486 DU 22 MAI 2019 RELATIVE A LA CROISSANCE
ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Membre présentant la notification	FRANCE
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; Dessins et modèles industriels; Brevets (y compris la protection des variétés végétales); Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22_5437_00_f.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

La loi PACTE relative à la croissance et la transformation des entreprises promulguée le 22 mai 2019 comprend différentes mesures relatives à la propriété intellectuelle:

- Des mesures concernant les brevets: allongement du certificat d'utilité de 6 à 10 ans et possibilité de transformer une demande de certificat d'utilité en demande de brevet (article 118), création d'une demande provisoire de brevet, création d'une procédure d'opposition brevet devant l'Institut national de la propriété industrielle (article 121) et renforcement de la procédure d'examen de fond des brevets par un examen de l'activité inventive par l'INPI (article 122).

- Des mesures concernant les marques: création de nouveaux types de marques (possibilité de déposer des fichiers audio ou multimédia, permettant d'entendre et de voir une marque sonore, de mouvement, animée ou multimédia), évolution de la procédure d'opposition marques et création d'une procédure en nullité ou en déchéance des marques devant l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).
- Modification des délais de prescription: modification du point de départ de la prescription des actions en contrefaçon et imprescriptibilité de l'action en nullité des titres de propriété industrielle (article 124).

Langue(s) du texte juridique notifié	Français
Entrée en vigueur	23 mai 2019
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 juillet 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.